



## Première séance

Lundi 30 mai 2016, 11 h 15

Présidence de M<sup>me</sup> Kaji,  
Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail,  
et de M<sup>me</sup> OLIPHANT

### OUVERTURE DE LA SESSION

*Original anglais: M<sup>me</sup> KAJI (Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)*

J'ai l'honneur, en tant que Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail pour 2015 et 2016, de déclarer ouverte cette 105<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous souhaiter à tous la plus chaleureuse des bienvenues à Genève et à la Conférence. Je suis persuadée que cette session de la Conférence répondra à nos attentes et que nous saurons nous montrer dignes de la confiance placée en nous.

### ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

*Original anglais: M<sup>me</sup> KAJI (Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)*

Sans plus attendre, je vous propose de passer au premier point de notre ordre du jour de ce matin, au titre duquel la Conférence est appelée à élire son Président.

*Original anglais: M. EDDICO (gouvernement, Ghana, s'exprimant au nom du groupe gouvernemental)*

C'est un honneur pour moi, en tant que président du groupe gouvernemental, de proposer, au nom de notre groupe, la candidature de M<sup>me</sup> Mildred Oliphant, ministre du Travail de l'Afrique de Sud, à la présidence de la 105<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. La candidature de M<sup>me</sup> Oliphant a été approuvée à l'unanimité par le groupe gouvernemental lors de sa réunion de ce matin.

M<sup>me</sup> Oliphant a voué sa vie entière au service de son peuple. Elle a commencé sa carrière en tant que syndicaliste dans toute une série de domaines différents. Elle est ensuite devenue membre d'une Assemblée provinciale en 1994, lors de l'avènement de la démocratie dans son pays. En 1999, elle a été élue à l'Assemblée nationale, où elle a joué un rôle actif au sein de la Commission du logement. Son engagement l'a ensuite conduite au poste de présidente des commissions au sein du Conseil national des provinces, puis, en 2009, à celui de présidente pour les relations internationales et l'éducation publique. M<sup>me</sup> Oliphant est devenue ministre du Travail à la fin de l'année 2010. Elle a été élue en 2012 au Comité exécutif national du Congrès national africain, où elle a siégé dans divers comités et conseils consultatifs présiden-

tiels. J'ajoute, Madame la Présidente, que M<sup>me</sup> Oliphant a présidé la douzième Réunion régionale africaine de l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui s'est déroulée à Johannesburg (Afrique du Sud) en octobre 2011. C'est donc une personne qui connaît parfaitement les travaux de l'OIT ainsi que le fonctionnement de l'Organisation. Pour toutes ces raisons, sans oublier ses qualités politiques, le groupe gouvernemental considère que M<sup>me</sup> Oliphant d'Afrique du Sud est parfaitement qualifiée pour assumer les fonctions de Présidente de cette 105<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Notre groupe est persuadé qu'elle saura guider nos travaux et faire de cette Conférence un succès.

*(La proposition est soutenue par le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs.)*

*Original anglais: M<sup>me</sup> KAJI (Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)*

La candidature qui a été proposée à l'unanimité par M. Eddico au nom du groupe gouvernemental a donc l'appui des groupes des employeurs et des travailleurs.

J'aimerais savoir s'il y a d'autres propositions de candidatures?

En l'absence d'autres propositions, je suis très heureuse de déclarer M<sup>me</sup> Oliphant, ministre du Travail de la République d'Afrique du Sud, élue à la présidence de la 105<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je la félicite très chaleureusement et l'invite à venir prendre place à la tribune.

*(M<sup>me</sup> Oliphant, ministre du Travail de la République d'Afrique du Sud, est élue Présidente de la Conférence et prend place au fauteuil présidentiel.)*

### DISCOURS DE LA PRÉSIDENTE

*Original anglais: La PRÉSIDENTE*

Mon élection à la présidence de cette 105<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail est un honneur pour l'Afrique, pour l'Afrique du Sud, pour la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et pour moi-même. Je suis très reconnaissante à tout le continent africain, ainsi qu'à SADC, pour cette confiance et pour cette immense responsabilité que vous m'avez confiée de présider cette Conférence. Nous sommes réunis à l'heure où la communauté internationale est confrontée à des perspectives de stagnation économique ou de faible

croissance. La croissance potentielle s'est notablement ralentie dans un grand nombre de pays et, pour nous tous, acteurs du monde du travail, cela se traduira forcément par des difficultés accrues en termes de création d'emplois, dans la mesure où une demande globale peu soutenue a généré des emplois insuffisants. Nous connaissons une situation dans laquelle des emplois sont supprimés dans de nombreux pays et où plus de 197 millions de personnes sont au chômage dans le monde, dont un grand nombre de femmes et de jeunes. Nous ne pourrions faire face à cette croissance économique réduite et au chômage persistant que par l'échange d'idées entre les acteurs de l'économie réelle, et nous demeurons persuadés du fait que les mandants tripartites de l'OIT constituent un forum sans pareil qui permet à tous les acteurs du marché du travail de faire entendre leur voix. Nous devons saisir cette occasion de nous parler à l'unisson et de proclamer tous ensemble qu'une reprise économique sans emplois, ou une croissance sans emplois, serait dépourvue de sens pour nous tous. On estime que plus de 300 millions de personnes dans les pays en développement demeurent aujourd'hui dans la pauvreté, privées d'emplois de qualité et de protection sociale. Nous savons pertinemment qu'un chômage et un sous-emploi élevés peuvent avoir des répercussions négatives notables sur la croissance et la cohésion sociale. Or aucun des partenaires sociaux ne trouvera par lui-même une solution à ces problèmes et par conséquent, il est essentiel que nous œuvrions ensemble. Notre réponse stratégique doit être de faire en sorte que la croissance économique et la création d'emplois progressent ensemble. Impossible de réduire la pauvreté sans travail décent. Nous continuons par conséquent à œuvrer pour créer un marché du travail fondé sur le travail décent, qui reste une condition indispensable pour éradiquer la pauvreté et, dans cette tâche, l'un des plus grands défis que nous ayons à relever est de bien comprendre qu'une croissance économique durable passe obligatoirement par une répartition égale des gains de productivité. Nous devrions aussi nous attacher à réduire l'écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes.

L'OIT continue à jouer un rôle essentiel pour assurer la cohérence des politiques, comme en témoigne l'engagement pris par les dirigeants du G20 en 2014 de réduire l'écart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes de 25 pour cent d'ici à 2025. A nos yeux, l'OIT devrait aussi jouer un rôle actif dans la réalisation de cet engagement collectif pris par le G20.

Notre Conférence, qui va s'intéresser collectivement à la question pertinente des chaînes d'approvisionnement mondiales, devrait apporter une réponse à ces défis. Nous sommes persuadés que cette discussion sera l'une des plus importantes qui se soient déroulées dans l'enceinte de l'OIT depuis des années. Les mandants de l'Organisation doivent prendre conscience du fait que, si les chaînes d'approvisionnement sont importantes pour toutes les régions, elles sont tout particulièrement cruciales pour les pays en développement compte tenu des politiques d'industrialisation qui sont mises en œuvre pour créer des emplois de qualité et réaliser le travail décent. Selon divers rapports, les chaînes d'approvisionnement mondiales représentent de 60 à 80 pour cent du commerce international et plus de 20 pour cent des emplois à l'échelle mondiale. Nous sommes conscients de la contribution positive qu'elles apportent à la pro-

motion de l'emploi, à l'ascension sociale et à la croissance économique, mais n'oublions pas ce qu'elles apportent de dégradation dans les aspects qualitatifs de l'emploi, se traduisant notamment par l'emploi précaire, la sous-traitance, des conditions de travail mauvaises ou dangereuses, l'absence de droits, le travail des enfants, le travail forcé et des salaires médiocres.

L'importance de l'OIT en tant que plate-forme normative collective est absolument cruciale étant donné les difficultés qu'éprouvent les Etats Membres à titre individuel pour réglementer les activités des chaînes d'approvisionnement mondiales. La Conférence va également se pencher sur l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable dans un environnement où nous continuons de constater que le monde du travail subit des transformations structurelles. Le rapport sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales fait état d'un déficit persistant de travail décent, avec 2,3 millions de travailleurs qui meurent chaque année d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, 21 millions de personnes victimes de travail forcé et 168 millions d'enfants astreints au travail. Les droits au travail ne sont donc pas une réalité; on manque de protection sociale, on manque de dialogue social.

Nous considérons que tout ceci est au cœur des défis à relever en matière de gouvernance et il faudrait donc veiller, pour envisager l'avenir de manière positive, à renforcer le dialogue social avec les mandants tripartites. Nous demeurons persuadés que l'initiative sur l'avenir du travail est une plate-forme qui devrait nous permettre de renforcer notre engagement à l'égard de la Déclaration, dans la perspective des débats qui auront lieu à la Conférence l'année du centenaire, en 2019.

Dans la poursuite de cette quête de la justice sociale, l'Agenda 2063 de l'Afrique appelle à faire taire les armes d'ici à 2020 en renforçant la prévention et le règlement des conflits sur la base d'une approche axée sur le dialogue. Nous estimons opportun l'examen par la Conférence du rapport sur L'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience: révision de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944. N'oublions pas l'un des principes fondamentaux définissant l'activité de l'OIT: «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous». Nous en sommes intimement persuadés, «la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie». C'est dans cet esprit que nous concevons l'examen de certaines des normes internationales du travail.

Nous considérons que l'instrument qui est proposé devrait élargir l'objet et la portée de la recommandation n° 71 afin de fournir des orientations plus larges sur le rôle de l'emploi et du travail décent dans la prévention, le relèvement et la résilience dans le cadre de situations de crise découlant de conflits et de catastrophes qui déstabilisent les sociétés et les économies. Nous sommes parfaitement conscients du fait – et je cite ici les paroles de Martin Luther King – que toute injustice, où qu'elle se produise, est une menace pour la justice partout ailleurs, et que la misère, où qu'elle existe, est une menace pour la sécurité de l'humanité.

Permettez-moi, en conclusion, de souligner la nécessité de définir tous ensemble un modèle économique futur qui change les règles du jeu. Notons que cette Conférence internationale du Travail qui com-

mence aujourd'hui se déroule alors que nous célébrons toujours le mois des travailleurs. Il faut savoir aussi que le mois de mai est le mois de l'Afrique, et c'est une coïncidence très heureuse, car je constate que le continent africain joue dans cette Conférence un rôle majeur si j'en juge par le nombre de commissions dont les travaux seront dirigés par un président ou une présidente provenant du continent africain. L'Afrique, pendant ce mois de l'Afrique, prend cette responsabilité très au sérieux. J'en veux pour preuve notre engagement dans le cadre de cette Conférence. Pour paraphraser Nelson Mandela, «nos actes de tous les jours, en tant que citoyens ordinaires, doivent produire une réalité mondiale qui renforce la foi de l'humanité dans la justice, qui renforce sa confiance dans la grandeur de l'âme humaine et qui nourrisse tous nos espoirs d'une existence épanouie pour tous». Pour cette existence épanouie, n'oublions pas l'égalité hommes-femmes, et n'oublions pas non plus que les femmes et les jeunes doivent aussi avoir toute leur place.

Comme vous le savez, nous allons avoir l'honneur pour l'ouverture de la Conférence d'entendre Son Excellence M. Johann Schneider-Ammann, Président de la Confédération suisse. Cette visite se déroulera tout à l'heure, lors d'une séance spéciale, une fois que nous aurons accompli toutes les formalités que nous avons à régler ce matin, à savoir instituer les diverses commissions et prendre note de leur composition. Dans le cadre de la récente réforme de la Conférence, le Conseil d'administration a appelé instamment le Bureau à s'efforcer par tous les moyens de réduire le temps consacré à ces procédures administratives, et je voudrais aller aussi vite que possible. Le *Guide de la Conférence*, disponible sur Internet depuis plusieurs semaines explique brièvement le rôle des divers organes. Des exemplaires papier de ce guide sont disponibles au Service de distribution.

#### ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA CONFÉRENCE

---

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE

Notre première tâche consiste à élire les Vice-présidents de la Conférence. Sur ce point, les groupes ont proposé leurs candidatures, et le Greffier de la Conférence va maintenant nous en donner lecture.

---

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Les nominations pour les postes des trois Vice-présidents de la Conférence sont les suivantes: groupe gouvernemental: M. Morales Quijano (*Panama*); groupe des employeurs: M. Echavarría (*Colombie*); groupe des travailleurs: M. Manzi (*Rwanda*).

---

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont approuvées par la Conférence?

*(Les propositions sont approuvées.)*

#### CONSTITUTION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

---

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE

Conformément à l'article 5 du Règlement, la Conférence est appelée à constituer la Commission de vérification des pouvoirs. Comme je l'ai dit, le rôle important que joue cette commission est expliqué dans le *Guide de la Conférence*. Vous voyez s'afficher sur l'écran qui se trouve derrière la tribune les noms des

personnes désignées pour siéger au sein de cette commission.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Commission de vérification des pouvoirs est constituée et que la Conférence approuve sa composition?

*(Les propositions sont approuvées.)*

#### DÉSIGNATION DES BUREAUX DES GROUPES

---

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE

Nous allons maintenant poursuivre avec la désignation des bureaux du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs. Naturellement, ces groupes sont autonomes dans leurs choix, mais j'attire votre attention une fois de plus sur les noms que vous voyez s'afficher à l'écran.

#### CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE

---

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE

Le point suivant de l'ordre du jour porte sur la constitution des commissions permanentes et des commissions chargées d'examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. Il s'agit de la Commission de proposition, de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de la Conférence, de la Commission sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et de la Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix.

La composition initiale de ces commissions, telle que proposée par les groupes, a été communiquée aux participants sur le site de la Conférence, mais elle est également disponible en format papier au Service de distribution. La Commission des finances des délégués gouvernementaux est composée, comme son nom l'indique, de tous les délégués gouvernementaux de la Conférence. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire à cette commission.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve la composition initiale des commissions et que ces propositions sont approuvées?

*(Les propositions sont approuvées.)*

#### PROPOSITION D'UN COMITÉ PLÉNIER SUR LES RÉPONSES À LA CRISE EN VERTU DE L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE

---

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE

Le point suivant exige une décision de la Conférence concernant la constitution d'un comité plénier, chargé de se prononcer sur le point 6 à l'ordre du jour de la Conférence relatif à l'évaluation de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008.

A sa 325<sup>e</sup> session, en octobre-novembre 2015, le Conseil d'administration du BIT a fait une recommandation à la Conférence afin qu'elle constitue un comité plénier chargé d'examiner ce point afin de permettre une participation plus vaste et des débats interactifs sur cette question, qui est fondamentale pour le fonctionnement de notre Organisation. Conformément à l'article 8 de son Règlement, la Conférence «peut instituer une commission pour examiner toute question qu'elle estime devoir mettre à l'étude et pour présenter un rapport à son égard».

Puis-je donc considérer que la Conférence prend note des recommandations formulées par le Conseil d'administration à sa session d'octobre-novembre 2015 et décide d'instituer, conformément à l'article 8 du Règlement de la Conférence, un comité plénier chargé d'examiner le point 6 à l'ordre du jour, l'évaluation de l'impact de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008.

*(La proposition est approuvée.)*

Comme son nom l'indique, le comité plénier est ouvert à tous les délégués et conseillers de la Conférence, mais ceux-ci sont invités à s'inscrire, conformément à la procédure d'usage.

#### **PROPOSITIONS DE SUSPENSION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE**

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE

Le point suivant concerne la suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence. La suspension de certaines dispositions vise à permettre, en attendant la modification du Règlement, la mise en place des différents changements proposés en vue d'améliorer le fonctionnement de la Conférence, en particulier les changements rendus nécessaires par la réduction de sa durée. Certaines de ces suspensions concernent les activités en séance plénière, d'autres les travaux des commissions. Toutes les dispositions du Règlement qu'il est proposé de suspendre, qui ont été approuvées par le Conseil d'administration à sa 326<sup>e</sup> session en mars 2016, sont consignées pour information dans le *Compte rendu provisoire*, n° 2, qui a été publié sur le Web et est également disponible au Service de distribution.

Puis-je donc considérer que la Conférence souhaite suspendre les différentes dispositions de son Règlement aux fins indiquées dans le *Compte rendu provisoire*, n° 2?

*(La proposition est approuvée.)*

#### **DÉLÉGATION DE POUVOIR AU BUREAU DE LA CONFÉRENCE**

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE

Nous allons maintenant passer à la délégation de pouvoir au bureau de la Conférence. La Conférence se réunira à nouveau le mercredi 1<sup>er</sup> juin. Je propose donc que les tâches d'organisation quotidienne de la Conférence soient d'ici là assumées par les membres du bureau.

Puis-je considérer que cette proposition est acceptée par la Conférence?

*(La délégation de pouvoir est acceptée.)*

#### **PRÉSENTATION DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE

Ainsi s'achève l'examen des questions d'ordre administratif et procédural et nous pouvons passer aux questions de fond. J'ai donc l'honneur d'appeler à la tribune le Directeur général du Bureau international du Travail, M. Guy Ryder, pour qu'il nous dise comment il envisage les travaux de cette session de la Conférence et qu'il nous présente son rapport intitulé *Initiative sur l'éradication de la pauvreté: l'OIT et le Programme 2030*. Le Directeur général présentera également son rapport sur l'exécution du programme de l'OIT 2014-15.

*Original anglais:* Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la CONFÉRENCE

Permettez-moi de vous souhaiter chaleureusement la bienvenue à cette 105<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Notre Conférence a d'importants défis à relever, beaucoup à accomplir dans des délais plus serrés que jamais. Je suis toutefois convaincu que nous avons commencé sous les meilleurs auspices en vous confiant, Madame la Présidente, le soin de nous guider. Vous jouissez d'une grande renommée au sein de notre Organisation, qui sait le rôle majeur que vous jouez tant dans votre grand pays, l'Afrique du Sud, qu'au niveau international. Vous êtes ainsi une garantie de notre succès collectif au cours de ces deux prochaines semaines.

Et, bien sûr, vous ne travaillerez pas seule. Nous nous apprêtons en effet à accueillir plus de 6 000 participants à cette session de la Conférence – des représentants des gouvernements, des employeurs, des travailleurs, mais aussi des organisations internationales et de la société civile, qui nous accompagneront dans nos travaux.

Nous aurons également le privilège d'accueillir trois invités de marque. En fin de matinée, c'est le président de notre pays hôte, la Suisse – M. Schneider-Ammann, qui compte parmi les fidèles amis de notre Organisation – qui s'adressera à nous. Le 9 juin, jour de notre Sommet sur le monde du travail – sommet qui sera consacré à la crise mondiale que constitue le chômage des jeunes – nous recevrons le président de la Commission européenne, M. Jean-Claude Juncker, ainsi que le président de la Zambie, M. Edgar Lungu.

Leur présence témoigne clairement de l'importance que continue de revêtir cet extraordinaire Parlement mondial du travail, puisque c'est sous cette appellation que nous sommes connus. N'oublions pas que, depuis près de cent ans, c'est ici que les acteurs du monde du travail – qui viennent aujourd'hui de nos 187 Etats Membres – se rencontrent, discutent, négocient et, d'une manière générale, parviennent à des consensus. Et ce n'est pas rien quand on y pense, compte tenu de tout ce qui se passe aujourd'hui dans le monde.

Oui, nous avons réformé la Conférence; nous avons fait en sorte qu'elle gagne en efficacité, nous en avons raccourci la durée et nous avons cherché à cibler au mieux son ordre du jour. Nous nous sommes donc lancés le défi de pouvoir faire un maximum de travail en un temps minimum, et nous avons bien fait, j'en suis sûr, car nous nous sommes ainsi donné les moyens de garantir que la Conférence restera l'événement majeur qu'elle a toujours été sur le calendrier des manifestations internationales. J'estime que nous ne pouvions pas viser moins haut.

Je pense qu'il est important, au moment où nous allons commencer nos travaux, de consacrer quelques minutes de cette séance inaugurale pour revenir un instant en arrière et replacer notre Conférence dans son contexte général. Ce contexte est essentiellement marqué par les rapides et profondes mutations qui sont en train de reconfigurer le monde du travail. Pour certains, cette situation ouvre de nouvelles portes et est porteuse d'espoir. Pour d'autres, elle est synonyme d'insécurité et source d'appréhension. Certains se réjouissent du potentiel de bouleversement du monde de la production dans ce qu'il a d'innovateur. D'autres s'en effraient. Face à cela, il est inutile d'essayer de juger qui a raison et qui a tort. Gardons à l'esprit que, si nous laissons se poursuivre

les tendances actuelles, qui risquent d'aggraver des inégalités déjà inacceptables, accentuant encore la polarisation de nos sociétés, compromettant leurs perspectives de croissance, frustrant leur aspiration à un développement durable, et désagrégeant encore davantage le tissu social et la cohésion sociale, force sera de convenir ensemble que ces deux points de vue, considérés dans la perspective de l'intérêt à courte vue, peuvent être valables. Il faudra également admettre que nous en sortirons tous perdants. En effet, ces tendances ne peuvent pas se poursuivre encore longtemps, elles portent en elles les germes de leur propre destruction.

Tels sont les éléments qu'il importe de ne pas oublier à l'heure où nous allons commencer nos travaux, ici, à Genève. Il serait illusoire de croire que les inégalités, la marginalisation et les divisions sont des phénomènes que le monde du travail subit et qu'il nous appartient de combattre. En réalité, c'est au sein du monde du travail que ces phénomènes se produisent – sous la pression de facteurs extérieurs évidemment – et ce qui arrive est toujours la conséquence de nos actions, de nos comportements et de nos décisions.

Dans ces conditions, assumer les responsabilités qui incombent à chacun d'entre nous pour permettre à l'OIT de s'acquitter de son mandat pour la justice sociale, implique que nous adaptions nos actions, nos comportements et nos décisions de manière que les opportunités indéniables du changement transformateur au travail puissent se concrétiser. C'est ainsi que toutes et tous – et non plus seulement quelques-uns – nous pourrions nous tourner vers l'avenir avec confiance, et non plus dans la crainte, et en ne visant pas simplement la promotion individuelle, mais en faisant véritablement œuvre commune.

Alors que trois années nous séparent de la Conférence du centenaire, l'OIT a déjà décidé de placer son ambition à la hauteur de ce formidable enjeu. Nous avons mobilisé la somme de nos énergies, engagements et connaissances pour engager une réflexion sans précédent sur le monde du travail. Ce faisant, nous avons déjà accepté la nécessité de donner à notre Organisation tous les moyens dont elle aura besoin pour poursuivre sans relâche sa lutte en faveur de la justice sociale dans les nouvelles conditions auxquelles elle va devoir faire face à l'aube de son deuxième centenaire.

Déjà, 115 Etats Membres ont engagé des processus nationaux dans le cadre de la première phase de notre initiative sur l'avenir du travail, et j'encourage les autres à faire de même. Lorsque la Conférence se réunira l'an prochain dans cette même salle, les résultats de tous ces processus nationaux pourront alors être examinés par la Commission mondiale de haut niveau sur l'avenir du travail.

Cette commission pourra également s'appuyer sur les autres initiatives du centenaire – et je pense tout particulièrement à l'initiative verte, qui insiste sur la nécessité d'intégrer les enjeux environnementaux dans la thématique de l'avenir du travail, ainsi qu'à l'initiative sur les femmes au travail, qui vise à jeter les bases d'un avenir dans lequel nous sortirons victorieux du combat engagé depuis longtemps en faveur d'une totale égalité entre les hommes et les femmes.

Ces perspectives d'avenir sont importantes pour nos activités, mais, en attendant, nous préparons déjà le terrain. De fait, l'avenir de l'OIT est déjà tout tracé. Ces quatre ans ou presque de réformes guidées,

encouragées et approuvées par le Conseil d'administration ont déjà permis d'enranger d'importants résultats qui sont mis à profit, grâce à la détermination de tous ceux qui, au BIT, sont à votre service et s'emploient à améliorer sans cesse la qualité et l'impact de notre travail. Concrètement, nous avons commencé à préparer le plan stratégique de l'OIT pour la période 2018-2021 qui sera examiné par le Conseil d'administration en novembre et qui accompagnera l'OIT jusqu'à son centenaire et au-delà. Comme vous le voyez, l'OIT prend son destin en main pour contribuer à bâtir l'avenir du travail.

La présente session de la Conférence peut et doit en outre jouer un rôle majeur dans la réalisation de cet objectif, et l'on peut se féliciter que l'ordre du jour qui vous est proposé soit parfaitement adapté à une telle visée. A mon sens, cet ordre du jour est à la fois pertinent et ambitieux; il est tourné vers l'avenir, tout en mettant en avant la continuité des objectifs historiques de l'OIT; il s'inscrit dans le cadre institutionnel sur lequel les programmes de l'Organisation doivent s'aligner, comme vous en avez décidé, et il tient compte en même temps de la dynamique globale du système multilatéral dans lequel ces programmes s'inscrivent.

Permettez-moi d'expliquer ce que j'entends par là. Il a été décidé, il y a trois ans, d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session une question sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. Cette décision, qui s'inscrivait dans le prolongement des tragiques événements que nous connaissons tous, a également été prise dans le but de nous confronter à l'un des principaux vecteurs du changement ainsi qu'à une réalité qui occupe une place de plus en plus importante dans le monde du travail. Ce sujet n'a pas été retenu en raison de sa facilité – car facile, il ne l'est assurément pas – mais de son importance, car important, il l'est et le sera de plus en plus à l'avenir. Il touche de ce fait à l'ensemble des domaines d'action qui sont et seront importants pour l'OIT. Je comprends bien que certains délégués pourront aborder ce débat en ayant des idées radicalement différentes quant à son issue, mais il nous incombe à tous, compte tenu des attentes élevées, de parvenir à des conclusions claires sur ce que qu'il faut attendre de l'OIT dans un domaine auquel, comme je l'ai dit par ailleurs, l'Organisation devra consacrer énormément d'efforts et de ressources.

La révision de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944, est un excellent exemple de la façon dont on peut concilier la fidélité au passé avec l'adaptation au changement. L'OIT, nous le savons tous, a vu le jour en 1919, pendant la période de transition vers la paix qui a succédé à la première guerre mondiale. La recommandation n° 71 a été adoptée pendant une autre période de transition, au lendemain de la deuxième guerre mondiale en 1944. La situation actuelle est radicalement différente. Nous ne sommes pas menacés par un conflit mondial ou de grande ampleur entre des Etats. Par ailleurs, l'OIT n'est pas la seule organisation internationale en activité, comme c'était le cas en 1944. Pourtant, il nous incombe toujours de contribuer à mettre un terme aux multiples conflits qui sévissent dans le monde et de consolider la paix et la stabilité en mettant en œuvre l'Agenda du travail décent. L'histoire et l'expérience nous montrent simplement que le travail décent peut être un formidable levier pour sortir d'une situation de fragilité, asseoir la paix et construire la résilience, et une nouvelle re-

commandation ne pourra que renforcer le cadre normatif des programmes phares que nous mettons en œuvre dans ce domaine. Et j'ajoute que notre domaine d'intervention ne se limite pas aux situations consécutives à des conflits mais aussi à celles qui résultent de catastrophes naturelles et autres.

La troisième question technique inscrite à l'ordre du jour, à savoir l'évaluation de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008, permettra à la Conférence d'examiner les résultats des efforts déployés par l'Organisation pour mener ses travaux conformément aux orientations fournies par la Déclaration. Rappelons à ce propos que cette Déclaration est un document ambitieux qui expose de manière détaillée tant le contenu de l'action de l'OIT que ses modalités. Au moment de son adoption par la Conférence, il a été décidé que l'on effectuerait une évaluation périodique de son impact. Je suis convaincu que le moment est venu de procéder à cet examen. En effet, nous sommes aujourd'hui en mesure de tirer les enseignements de huit années d'expérience – une période raisonnable. Nous pourrions également voir les progrès de la réforme sur la moitié de cette période de huit ans et surtout, les résultats de l'évaluation pourront alimenter le processus de planification stratégique qui débutera en novembre prochain.

Il y a également lieu de rappeler que le rapport sur l'exécution du programme de l'OIT 2014-15, rapport que le Conseil d'administration soumet à la Conférence pour adoption, fournit lui aussi des éléments d'appréciation importants sur ce qu'a fait le BIT et la façon dont il a mis en œuvre les principes de la Déclaration.

Je pense que vos représentants au Conseil d'administration méritent d'être félicités pour les choix judicieux qu'ils ont opérés en soumettant à la Conférence cette liste de points à traiter. Je souhaiterais maintenant me pencher sur d'autres questions permanentes que la Conférence sera appelée à examiner.

Depuis trente-cinq ans, le Directeur général, conformément à une résolution adoptée par la Conférence, présente un rapport sur *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*. Selon les années, ce rapport a pu transmettre un certain optimisme et l'espoir de changements positifs, ou tout le contraire. Cette année, comme l'an dernier d'ailleurs, ce rapport ne contient pas vraiment de bonnes nouvelles. Il exprime plutôt une grande frustration, du fait que les circonstances n'ont pas permis à l'Organisation de faire tout ce qu'elle souhaiterait pour alléger les souffrances des travailleurs qui subissent toujours les conséquences de l'occupation.

J'en viens maintenant aux travaux de la Commission de l'application des normes, qui sont d'une importance capitale. L'an dernier, suite aux difficultés survenues lors des précédentes sessions de la Conférence – en raison de profondes divergences sur des questions fondamentales, la commission n'avait pas pu achever ses travaux –, j'ai lancé un appel à tous les groupes pour les inciter à redoubler d'efforts en vue de parvenir à un compromis, pour que la commission puisse, à cette occasion, conclure ses travaux avec succès. C'est ce que vous avez fait et nous avons continué d'en récolter les fruits bien après cette session de la Conférence. En effet – et c'est là le résultat direct de ce qui s'est passé à la session de l'an dernier – l'OIT est aujourd'hui bien mieux en mesure de traiter les questions relatives aux normes qui sont au cœur de l'initiative du centenaire sur les normes. De toute évidence, le mécanisme d'examen

des normes est en bonne voie. Il a pris un bon départ et je pense qu'il y a une plus grande confiance entre les mandants et que chacun est davantage disposé à rechercher des solutions constructives.

Vous ne serez donc guère surpris de me voir renouveler l'appel que j'ai lancé ici-même, il y a un an. Le bon fonctionnement de la Commission de l'application des normes est essentiel, pour deux raisons. Premièrement, nous savons tous que les divergences originelles sont toujours là, qu'elles n'ont pas été résolues. Ce qui signifie que le chemin sur lequel nous devons avancer est étroit et que le consensus, qui est la seule boussole pouvant nous guider sur ce chemin – est fragile. Deuxièmement, l'existence d'un système normatif solide, fiable et adapté aux réalités actuelles constitue un préalable incontournable si l'on veut que l'OIT puisse jouer son rôle, qu'elle puisse se faire entendre, qu'elle puisse être l'Organisation que nous souhaitons tous et dont le monde a besoin. L'un des enseignements les plus encourageants que l'on peut retirer des débats, souvent difficiles, qui se sont tenus ces quatre dernières années, c'est que nous sommes tous d'accord sur ce dernier point, et que nous sommes tous déterminés à travailler ensemble pour atteindre cet objectif.

J'ajouterai, pour revenir sur ce critère de l'adaptation aux réalités actuelles, que je me félicite de la décision de la commission d'experts d'accorder une attention toute particulière, dans son étude d'ensemble de cette année, aux principales conventions relatives aux travailleurs migrants. Dans le contexte actuel, il est difficile d'imaginer un choix plus judicieux. J'espère, quant à moi, que le choix que j'ai fait concernant le sujet du rapport du Directeur général que je soumetts à cette session de la Conférence et qui sera débattu en plénière – un des rares choix qui m'incombent dans le cadre de notre Conférence –, rencontrera également votre approbation. Ce rapport est consacré à l'initiative sur l'éradication de la pauvreté, qui constitue la contribution de notre Organisation à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Nous pouvons être fiers de voir que, grâce aux efforts que nous avons déployés en commun, le travail décent occupe une place de première importance dans ce programme. En effet, l'objectif n° 8 inscrit explicitement le travail décent au cœur de cette feuille de route qui doit guider le monde vers le développement durable au cours des quinze prochaines années. Mais ce n'est pas tout: de fait, on retrouve des composantes du travail décent dans l'ensemble ou presque des 16 autres objectifs de développement durable (ODD).

Pour l'OIT, c'est un succès, et même un grand succès, mais ce succès s'accompagne d'une lourde responsabilité en ce qui concerne la mise en œuvre du programme, et c'est le thème du rapport que je soumetts à votre attention. Ce rapport vise un triple objectif: faire en sorte que les mandants tripartites de l'OIT, partout dans le monde, connaissent le Programme 2030 et l'importance qu'il revêt; vous inciter à participer activement à l'appropriation de ce programme au plan national, ce qui est une condition préalable à sa réussite; enfin, vous demander des orientations à propos de l'action que l'OIT devrait engager pour soutenir la mise en œuvre du programme – que ce soit dans le cadre de ses propres activités ou en s'associant à l'effort collectif déployé par tout le système multilatéral – sachant que notre Organisation s'emploie à renforcer sa cohérence, à

faire œuvre commune et à mener une action appropriée dans le cadre de l'exécution du programme et par le relais de ce dernier.

En ayant ces divers thèmes présents à l'esprit, je vous invite à prendre un peu de recul pour apprécier la situation dans son contexte. Avec le Programme 2030, le fait est que la communauté internationale s'est engagée à des changements radicaux afin d'éradiquer l'extrême pauvreté, ce qui a toujours été un des objectifs de l'OIT. Il s'agit d'un programme qui est au service de la justice sociale dans le monde, mais aussi d'un programme adapté à notre époque où, paradoxalement, la capacité de créer des richesses, qui pourrait signer la fin de la pauvreté, risque également de nous éloigner encore davantage de la justice sociale, plutôt que de nous en rapprocher.

On retrouve tout cela également dans le programme de l'OIT. Dit très simplement, le défi pour l'humanité est de mettre en adéquation ce qu'elle est aujourd'hui capable de faire et ce qu'elle doit faire pour survivre et assurer son avenir. Et cette mise en adéquation ne peut se faire que dans et à travers le monde du travail, et grâce à vous tous. C'est pour cela que l'exécution du Programme 2030 est intimement liée à notre travail, qui est de faire en sorte que l'avenir du travail soit celui que nous appelons tous de nos vœux, un avenir dont l'OIT et ses mandants doivent être les architectes.

Qu'il s'agisse de ceux auxquels le monde du travail doit aujourd'hui faire face, de ceux que nous nous sommes assignés pour le centenaire, de ceux du Programme 2030, mais aussi de ceux qui nous attendent au cours des deux prochaines semaines de notre Conférence, les défis que nous avons à relever sont de toute évidence considérables. Cependant, je tiens à rappeler que l'OIT s'est fixé un cap, et qu'elle est résolue à le tenir. Nous vivons avec notre époque, mais nous restons résolument fidèles à nos principes. Ensemble, nous pouvons faire face à l'avenir avec confiance et détermination.

Les deux semaines à venir sont nos prochaines étapes, et je vous souhaite à tous que cette session de la Conférence soit couronnée de succès.

---

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE

Je vous remercie M. le Directeur général de nous avoir brossé un tableau d'ensemble très clair des travaux qui nous attendent et de nous avoir présenté votre rapport. Les trois groupes s'inspireront des idées et perspectives très intéressantes que vous venez de nous livrer.

#### PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE

J'ai à présent l'honneur d'inviter la Présidente du Conseil d'administration pour la période 2015-16, Madame l'Ambassadrice Kaji du Japon, à nous présenter son rapport sur les activités du Conseil d'administration pour la période écoulée. Le rapport fait l'objet du *Compte rendu provisoire*, n° 1.

---

*Original anglais:* M<sup>me</sup> KAJI (*Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail*)

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les activités du Conseil d'administration sous ma présidence, de juin 2015 à aujourd'hui. Ce rapport sera débattu par la Conférence en séance plénière, au titre du point 1 de l'ordre du jour; vous trouverez le

rapport lui-même dans le *Compte rendu provisoire*, n° 1.

Ce rapport est aussi succinct que possible. Il couvre néanmoins un grand nombre de questions, le Conseil d'administration ayant eu un programme chargé, notamment en novembre 2015 et en mars de cette année. Je ne vais pas aborder tous ces points, je n'essaierai pas d'être exhaustive; je me limiterai à mettre l'accent sur certains aspects du travail que nous avons accompli tout au long de cette année. Comme je l'indique au début de mon rapport, les procès-verbaux du Conseil d'administration vous permettront d'avoir un tableau plus complet de ses activités. Ils contiennent en effet un résumé des discussions au titre de chacun des points de l'ordre du jour et des interventions des participants, de même que les décisions prises à l'issue du débat.

Comme vous le savez tous, le Conseil d'administration a connu une période de réforme, qui s'est ouverte à la suite de la décision prise à sa 310<sup>e</sup> session en mars 2011. Un groupe de travail, dirigé par le Président du Conseil d'administration, a été chargé de réfléchir aux moyens d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence, et de faire des propositions à cette fin. En novembre, le groupe de travail s'intéressera au rôle et au fonctionnement des réunions régionales de l'OIT.

Des procédures révisées du Conseil d'administration sont déjà en place depuis un certain nombre d'années, mais, on le sait, les réformes de ce genre prennent un certain temps pour porter leurs fruits. J'ai pensé qu'il serait utile de vous donner un bref aperçu de mon point de vue sur les effets de cette réforme. Je considère que la réforme est pleinement opérationnelle et je crois pouvoir dire que tous les groupes sont du même avis.

La fonction de gouvernance du Conseil d'administration s'est trouvée renforcée par les modifications introduites, de même que la transparence et les contacts entre le Bureau international du Travail et son Conseil d'administration. La mise en place d'une plénière continue couvrant la totalité de l'ordre du jour y est certainement pour beaucoup. Au lieu de la parcellisation des travaux, répartis entre les différentes commissions, les membres du Conseil d'administration peuvent avoir une vue d'ensemble de tous les sujets traités par le Conseil.

La situation s'est aussi améliorée grâce à un certain nombre d'autres décisions, dont vous trouverez le détail dans mon rapport. Ces décisions ont permis au Conseil d'administration de suivre de très près tous les aspects des activités de l'Organisation. Par exemple, je voudrais citer la procédure qui a été lancée en mars et au titre de laquelle le Conseil d'administration examinera, à chaque session, deux des dix résultats identifiés dans le programme et budget de l'Organisation internationale du Travail pour 2016-17, que la Conférence a adopté l'an dernier. Ainsi, au mois de mars, le Conseil d'administration a examiné le résultat 1 «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive et de meilleures perspectives d'emploi pour les jeunes» et le résultat 9 «Promouvoir des politiques équitables et efficaces en matière de migration de main-d'œuvre» et il a formulé des orientations à leur sujet. Comme indiqué dans mon rapport, le Conseil d'administration a aussi guidé l'action du Bureau dans beaucoup d'autres domaines: il a passé en revue les domaines de première importance; il a donné suite aux décisions prises par la Conférence; il a fait le point des

initiatives pour le centenaire, de la politique sectorielle, du plan d'action pour l'égalité entre hommes et femmes, ainsi que de la mise en œuvre des programmes de l'Organisation, tout en assurant le suivi de ses propres décisions.

Le Conseil d'administration a poursuivi la réforme de la Conférence et vous pourrez voir le résultat de ses travaux au cours des deux semaines qui viennent. Le message que je voudrais vous livrer aujourd'hui est que les trois groupes et le Bureau ont fait tout leur possible et ont accompli leur tâche, et que c'est à présent à la Conférence de faire en sorte que tout fonctionne. Je suis optimiste, je suis persuadée que cette session de la Conférence se déroulera bien, et j'appelle tous ses participants à contribuer à sa réussite, notamment en s'astreignant à la plus grande ponctualité.

Enfin, toujours dans son rôle de gouvernance, le Conseil d'administration a arrêté un calendrier pour la désignation du Directeur général. Le mandat de M. Ryder arrive à terme le 30 septembre 2017. Suivant la décision du Conseil d'administration, j'ai lancé la procédure, par une lettre datée du 18 avril 2016, fixant au 15 juillet 2016 la date butoir pour la réception des candidatures. Les auditions, ainsi que le scrutin, se dérouleront pendant la 328<sup>e</sup> session du Conseil d'administration, en novembre 2016.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'administration s'est saisi d'un certain nombre de questions difficiles et complexes. Il s'est efforcé, dans tous les cas, de faire preuve de compréhension et de trouver une solution à la faveur d'un débat ouvert. Je tiens à remercier très chaleureusement tous les membres du Conseil d'administration de s'être engagés sans réserve dans ces processus, sans jamais se départir de la volonté de parvenir à un compromis.

Je songe en particulier à un certain nombre de plaintes concernant des pays précis, déposées au titre de l'article 26 de la Constitution de l'OIT. Je ne vais pas les énumérer ici, car vous trouverez les détails dans mon rapport, mais je voudrais souligner que la procédure de l'article 26 permet à l'OIT d'évaluer les faits de manière objective et d'encourager ainsi la pleine application des conventions ratifiées en question. Elle débouche, en définitive, sur une évolution positive, conformément au mandat de l'Organisation, qui est de promouvoir les droits et principes fondamentaux au travail, en permettant aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs de coopérer afin de parvenir à la justice sociale. Et, dans ce cadre, je suis heureuse d'évoquer la conclusion positive qui a été donnée à la plainte contre les Fidji au titre de l'article 26, plainte que le Conseil d'administration a déclarée close au mois de mars.

Parmi les autres questions importantes que le Conseil d'administration a traitées l'année dernière, je citerai la suite des discussions et des orientations sur le rôle que peut jouer l'OIT à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier, comme l'a expliqué le Directeur général, en ce qui concerne l'ODD 8 «Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous». C'est un objectif qui, de toute évidence, appuie fermement le mandat de notre Organisation. Au cours des années à venir, une grande partie de l'énergie de l'Organisation sera consacrée à remplir son rôle dans les activités multilatérales visant la réalisation des objectifs fixés dans le Programme 2030.

Le Conseil d'administration s'est aussi saisi d'un autre dossier essentiel, celui des migrations et des déplacements forcés qui, vu la situation internationale sans précédent, appelle de toute urgence une riposte de l'OIT. Outre le suivi donné par le Conseil d'administration au résultat 9 sur les «politiques équitables et efficaces en matière de migration», le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation s'est réuni avec des représentants d'un certain nombre d'organisations multilatérales compétentes pour tenir une discussion de haut niveau sur «les incidences sur le marché du travail de l'afflux de réfugiés et de personnes déplacées de force». Le Conseil d'administration a approuvé la tenue d'une réunion technique tripartite, qui se tiendra du 5 au 7 juillet 2016, pour faire avancer le débat sur ces questions, afin de formuler des contributions à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies qui sera consacrée aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants en septembre 2016.

Enfin, je ne saurais conclure cet exposé sans remercier chaleureusement les Vice-présidents du Conseil d'administration, M. Jørgen Rønne et M. Luc Cortbeek, dont l'expérience et l'assistance m'ont été extrêmement utiles tout au long de l'année, ainsi que les membres des deux groupes. Je remercie également M. Eddico, président du groupe gouvernemental, de même que les membres du groupe gouvernemental. Enfin, j'ai une immense reconnaissance à l'égard du Directeur général et de son personnel, car ils m'ont beaucoup facilité la tâche. A tous, ma gratitude la plus sincère.

Je soumetts donc à la 105<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail mon rapport sur les activités du Conseil d'administration du Bureau international du Travail pour la période 2015-16.

---

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE

---

Je vous remercie pour cette présentation. Comme vous l'avez indiqué dans votre rapport, le Conseil d'administration a été confronté à des questions difficiles et graves, et j'apprécie sincèrement les efforts déployés par tous les Membres pour parvenir à un consensus tripartite dans la recherche d'une solution. J'aimerais vous féliciter, au nom de la Conférence, pour la manière dont vous avez conduit les débats du Conseil d'administration au cours de l'année écoulée. J'étends mes remerciements et mes félicitations aux vice-présidents employeurs et travailleurs et aux membres du Conseil d'administration dans leur ensemble.

**ALLOCUTIONS D'OUVERTURE DES PORTE-PAROLE  
DU GROUPE DES EMPLOYEURS ET DU GROUPE  
DES TRAVAILLEURS DE LA CONFÉRENCE**

---

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE

---

Nous passons à présent aux allocutions d'ouverture des porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs.

---

*Original anglais:* M. RØNNEST (employeur, Danemark; président du groupe des employeurs)

---

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette Conférence, je tiens à remercier la Présidente du Conseil d'administration pour le rapport qu'elle a présenté. Je la remercie également de sa coopération et de toute l'aide qu'elle a prêtée au Conseil d'administration et, en particulier, à moi-même et aux représentants des travailleurs.



J'en viens au programme de la journée et des deux prochaines semaines. Cette année, la Conférence durera de nouveau deux semaines. Malgré les difficultés, cette formule a fait ses preuves; elle contribue à renforcer la crédibilité de cette Organisation en tant qu'institution des Nations Unies capable de rassembler, de manière très productive, le maximum de décideurs de haut niveau, de praticiens et d'experts de l'emploi, des relations du travail et des politiques sociales.

En tant qu'employeurs, nous participons aux discussions de la Commission de l'application des normes, sachant que nous sommes sur la bonne voie pour améliorer son fonctionnement, ce pour quoi diverses mesures ont été prises. Ainsi, il sera possible d'avoir plus de contrôle sur la manière dont les conclusions sont rédigées, plus de clarté sur les points de consensus et plus de possibilités pour les mandants d'exprimer leurs points de vue, qui peuvent être divergents, même s'ils ont trait aux droits et principes fondamentaux au travail ou s'ils s'écartent des orientations de la commission d'experts.

La commission d'experts a aussi apporté sa contribution, en précisant (et c'est important) que ses opinions faisant autorité n'étaient pas contraignantes. Les employeurs et les travailleurs cette année ont fait montre d'engagement et de responsabilité pour parvenir à un accord sur la liste des cas dans le délai imparti, ce qui permet aux gouvernements de mieux se préparer à l'examen des cas qui les concernent. Tous ces efforts ont été extrêmement précieux, et nous demandons à tous les mandants participant à la Commission de l'application des normes de garder à l'esprit qu'il faut continuer à faire des progrès. Les améliorations apportées quant au fonctionnement de cette commission cruciale ne sauraient toutefois être vues de manière isolée. En effet, cette commission est intrinsèquement liée au fonctionnement plus général du système de contrôle des normes.

Les employeurs s'engagent à tout faire pour que l'initiative sur les normes, lancée par le Directeur général pour améliorer les outils de contrôle, soit couronnée de succès. Nous contribuerons donc à faire en sorte que la Commission de l'application des normes ait un meilleur impact.

L'évaluation de l'impact de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée en 2008, fera l'objet d'un débat. Pour nous, cette déclaration est un instrument important qui permet à l'OIT de mieux répondre aux besoins de ses mandants. Il faudrait, au cours de la discussion, parler concrètement des mesures prises par l'OIT et par ses mandants, voir exactement ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné, et en tirer des leçons pour l'avenir. Nous reconnaissons déjà que la Déclaration a eu des résultats positifs, parmi lesquels l'adoption des socles de protection sociale, la mobilisation du mécanisme d'examen des normes, ainsi que l'amélioration du fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail.

Pour nous, l'objectif est encore loin toutefois: il faut mieux comprendre les besoins des mandants pour mieux y répondre. Or, un certain sens pratique d'appropriation fait souvent défaut dans les actions entreprises par l'OIT. L'évaluation de la Déclaration sur la justice sociale ne peut se faire si l'on n'évalue pas l'impact des discussions récurrentes, qui ont tendance à devenir des débats de politique générale.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas perdre de vue que cet outil important a été adopté alors que le monde du travail traversait une période d'incertitude et juste

avant la crise économique et financière de 2008-2009. Beaucoup de difficultés structurelles mises à nu par la crise existent encore aujourd'hui et de nouveaux problèmes apparaissent. Nous assistons en outre à une profonde transformation du monde du travail. La scène internationale se concentre désormais sur l'objectif général du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous avons donc encore un long chemin à parcourir avant de pouvoir exploiter au mieux les possibilités offertes par la Déclaration.

Les employeurs ont soutenu activement l'inclusion de la révision de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944; nous pensons en effet qu'une actualisation de cet instrument permettrait de renforcer l'impact et la position de l'Organisation. En cas de guerre ou de catastrophe, la communauté internationale doit faire face à toutes sortes de difficultés qui sont souvent au cœur du mandat de l'OIT: perte d'emplois et de moyens de subsistance, d'entreprises et de compétences, due au déplacement des migrants et des réfugiés, à l'interruption du parcours scolaire ou à la perte de cohésion sociale. Même si l'Organisation a acquis une importante expérience pratique dans ce domaine, la réponse qu'elle apportera à ces problèmes dans les pays concernés devrait être plus directement liée à la capacité de création d'emplois des pays et des communautés; dans ce contexte, il est crucial de mettre en place un environnement porteur pour les entreprises, propre à assurer leur pérennité.

Dans le même temps, on s'attachera tout particulièrement à examiner le rôle de la coopération de l'OIT au développement dans les Etats fragiles. L'évaluation qui vient d'être faite de cette coopération a soulevé des questions importantes, qui sont particulièrement pertinentes dans le cadre de ce débat.

Nous abordons le débat sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales dans une perspective positive et pratique. Ces chaînes d'approvisionnement mondiales sont une réalité de l'économie mondialisée d'aujourd'hui, mais elles contribuent également de manière considérable à créer des emplois productifs et à assurer un travail décent. Les communautés et les entreprises locales veulent participer à ces chaînes d'approvisionnement parce que, dans beaucoup de pays, elles sont de puissants moteurs du changement et offrent des possibilités de développement économique et social tout à fait uniques, mais la diversité, la complexité, le dynamisme de ces chaînes devraient être au cœur de toute réflexion sur l'action que l'OIT devra mener à l'avenir. Les employeurs ne nient pas que des problèmes existent sur le plan du travail décent dans certaines chaînes d'approvisionnement mondiales et dans les économies où les institutions sont faibles et où la conformité aux normes laisse à désirer. Toutefois, les problèmes ne tiennent pas aux chaînes d'approvisionnement en soi, puisque les conditions de travail offertes par les entreprises liées aux chaînes mondiales sont meilleures que celles des entreprises purement locales.

Au bout du compte, la discussion devra mener à des pistes d'action concrètes pour l'OIT. Il ne s'agit pas tant de résorber un déficit de réglementation internationale que de combler des lacunes sur le plan des connaissances et dans le concret. Il faudra à l'avenir mieux exploiter la capacité de l'Organisation à fournir des services de qualité sous forme d'études crédibles et d'orientations à l'intention des

entreprises, qui associent travailleurs, employeurs et gouvernements. Il faut pour cela commencer par tirer les enseignements des programmes existants de l'OIT et les envisager dans une perspective globale.

Une approche erronée consisterait par exemple à reporter les responsabilités des gouvernements sur les entreprises, car cela remettrait en cause le consensus international sur les entreprises et les droits de l'homme et affaiblirait la crédibilité de l'OIT en suscitant des attentes auxquelles les entreprises ne pourraient pas et ne devraient pas répondre.

J'en viens à présent aux rapports que le Directeur général a présentés à la Conférence. La contribution la plus importante que l'OIT pourrait apporter est en effet de réduire la pauvreté grâce à la mise en œuvre efficace de l'Agenda du travail décent. L'Initiative sur l'éradication de la pauvreté devra être étroitement liée au Programme 2030, qui inscrit le travail décent dans un objectif plus général: améliorer la croissance économique de manière durable et renforcer la productivité. Nous souscrivons au rapport présenté par le Directeur général, qui fait fort justement apparaître que l'action publique est bien insuffisante à elle seule. Des mesures visant à stimuler le secteur privé et à encourager les partenariats public-privé sont plus nécessaires que jamais.

Nous apprécions également le rapport sur l'exécution du programme de l'OIT, dont le Conseil d'administration a déjà débattu. Nous tenons à répéter qu'il est indispensable de mieux planifier l'impact des interventions de l'OIT et de tenir compte des enseignements tirés de l'évaluation. Cette question n'est pas réglée, et il faut y penser pour les futurs plans de mise en œuvre.

---

*Original anglais: M. CORTEBEECK (travailleur, Belgique; président du groupe des travailleurs)*

---

Je tiens tout d'abord à remercier la Présidente du Conseil d'administration, M<sup>me</sup> Kaji, ainsi que mon collègue président du groupe des employeurs, M. Rønne, pour le travail accompli et l'excellente coopération que nous avons eue cette année.

A l'ouverture de cette Conférence, permettez-moi d'aborder quelques-uns des points de l'ordre du jour et certaines des priorités du groupe des travailleurs. Comme chaque année, la Commission de l'application des normes aura une tâche essentielle à accomplir comme le prévoit la Constitution de l'OIT. Dans de trop nombreux pays, les atteintes aux droits des travailleurs, en particulier, aux droits fondamentaux consacrés dans la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, continuent de faire obstacle à la réalisation du travail décent et de la justice sociale. Les débats de la Commission de l'application des normes montrent que si la ratification de ces conventions demeure essentielle, elle doit aller de pair avec un engagement politique des Etats Membres, si l'on veut que les dispositions de conventions auxquelles ils ont volontairement adhéré prennent pleinement effet. Je demeure confiant, ne doutant pas que les travailleurs et les employeurs parviendront à établir une liste restreinte des cas et que la commission parviendra à adopter des conclusions par consensus. Ces conclusions joueront de toute évidence un rôle clé pour mettre fin aux violations et abus de droits.

La discussion sur les chaînes d'approvisionnement mondiales est plus qu'opportune. Nous avons même

trop attendu pour la commencer. Dans le modèle actuel du commerce international, la plupart des chaînes d'approvisionnement se caractérisent par des salaires peu élevés, des atteintes aux principes de la liberté syndicale et de la négociation collective, la précarité de l'emploi, des conditions de travail insalubres ou dangereuses, le travail des enfants et le travail forcé, et la faiblesse des systèmes de contrôle. La protection sociale laisse donc à désirer, tandis que l'évasion fiscale est répandue. Plusieurs organisations internationales ont cherché des moyens de mieux gérer ces chaînes d'approvisionnement mondiales. L'Organisation des Nations Unies a adopté des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et l'Organisation de coopération et de développement économiques a révisé ses propres principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, afin d'y incorporer les principes de l'ONU. Et ces organisations mettent en place aujourd'hui des lignes directrices relatives au devoir de diligence. La gouvernance publique demeure un facteur nécessaire et décisif pour ce qui est du caractère équitable des chaînes d'approvisionnement mondiales. Les décisions du G7 de 2015 soulignent d'ailleurs la nécessité d'adhérer aux normes du travail et de les respecter, elles appuient la mise en place d'un fonds mondial pour la prévention des accidents du travail (Vision Zero Fund), et la présidence allemande a d'ores et déjà prévu d'inscrire le thème des chaînes d'approvisionnement mondiales à l'ordre du jour de la réunion de 2017 du G20.

Par conséquent, nous attendons de la Conférence qu'elle positionne l'OIT plus fermement au centre du débat sur la question de savoir comment assurer le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les conclusions de la Commission devront clairement identifier les responsabilités déterminantes des gouvernements à cet égard, mais les employeurs et les entreprises multinationales doivent eux aussi assumer leur responsabilité en matière de travail décent. Un objectif clé pour le groupe des travailleurs est l'adoption d'une convention de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, dans laquelle devrait occuper une place centrale l'obligation des Etats Membres d'adopter des lois et des règlements conformes aux normes de l'OIT, qui régiraient le comportement des entreprises relevant de leur autorité, où que se produisent les problèmes. Ces textes devraient aussi prévoir des obligations en matière de diligence et de transparence, favoriser des relations d'emploi sûres, éliminer les formes d'emploi non volontaires et atypiques, instaurer la négociation collective à l'échelle du secteur d'activité et par-delà les frontières, et offrir des garanties en matière de liberté syndicale et de négociation collective, pour ne citer que quelques exemples de ce qui est nécessaire.

Nous attendons également de la commission qu'elle adopte un programme de travail complet et concret pour aider les mandants dans les domaines tels que les salaires, l'inspection du travail, les politiques industrielles et sectorielles et la négociation transnationale, sans oublier les violations des droits des travailleurs dans les zones franches d'exportation, qui doivent être traitées comme il se doit.

Notre groupe appuie sans réserve la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008, et nous pensons que l'évaluation de son impact est l'une des étapes vers la réalisation des objectifs du centenaire, notamment de l'initiative sur

l'avenir du travail. Son objectif initial était de réaffirmer les valeurs inscrites dans la Déclaration de Philadelphie, dans le mandat de l'Organisation, et de placer la justice sociale au cœur du processus de mondialisation grâce au travail décent. Cet objectif n'a rien perdu de son actualité, à l'heure où la communauté internationale a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Tout cela, cependant, ne suffit pas pour réaliser pleinement le potentiel de la Déclaration sur la justice sociale; il faut en faire plus pour assurer la cohérence politique et veiller à ce que les organisations du système multilatéral utilisent leurs programmes et leur influence pour promouvoir le travail décent et la justice sociale. L'OIT a un rôle clé à jouer pour encourager cette cohésion sur la base du mandat qui lui a été conféré à Philadelphie. L'OIT et ses mandants doivent faire mieux, nous devons tous faire mieux, pour que les quatre objectifs de l'Agenda du travail décent (les droits et principes fondamentaux au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social) soient systématiquement pris en compte au stade de la mise en œuvre. Les dispositions de la Déclaration sur la justice sociale qui ont trait aux normes doivent être appliquées. Il faut aussi des taux de ratification plus élevés pour les conventions fondamentales, si nous voulons atteindre l'objectif de ratification universelle. Les taux de ratification des normes en rapport avec les quatre objectifs stratégiques doivent aussi être améliorés. Il conviendrait aussi de mieux tirer parti de l'étude d'ensemble réalisée en application de l'article 19 pour combler les lacunes normatives et surmonter les obstacles à la ratification.

Les liens entre les activités de la Commission de l'application des normes et les commissions chargées de discussions récurrentes doivent être maintenus et renforcés. La Commission sur l'emploi et le travail décent pour la transition vers la paix tiendra ses premières discussions sur la révision de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944. Cette discussion sera l'occasion de réaffirmer la pertinence du mandat constitutionnel de l'OIT et de promouvoir la justice sociale en tant que moyen d'assurer une paix durable, d'éviter des conflits armés et d'atténuer d'autres types de

crise. C'était déjà le message plein de sagesse que les pères fondateurs de l'OIT avaient lancé en 1919 et en 1945, au sortir des deux grandes guerres mondiales. La recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944, demeure l'unique instrument normatif international qui vise à répondre aux situations de crise par l'emploi et la création d'emplois. Aujourd'hui cependant, la nature des conflits a évolué. On constate une augmentation des conflits armés internes et des catastrophes naturelles, dont certains sont liés aux changements climatiques. On observe aussi de nouveaux modes d'intervention. D'autres types de crise apparaissent, la crise des réfugiés, par exemple. Ces dernières années, nous avons pu constater que l'extrémisme qui se manifeste dans plusieurs pays exacerbe les conflits existants.

Pour notre groupe, la priorité doit être de prévenir les crises et aussi d'y répondre sur la base de l'Agenda du travail décent. La reconnaissance du rôle des partenaires sociaux et du dialogue social est essentielle pour la reconstruction. Il importe aussi de mettre en place des approches sensibles au genre, car les crises, les conflits et la violence ne touchent pas de la même manière les hommes et les femmes.

Notre groupe se félicite du rapport du Directeur général sur l'*Initiative sur l'éradication de la pauvreté* et nous sommes impatients de commencer cette discussion. Permettez-moi aussi de féliciter le Directeur général pour son rapport sur *La situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés*. Notre groupe demeure extrêmement préoccupé par la situation précaire des travailleurs dans ces territoires, à l'heure où le processus de paix semble dans l'impasse et sachant que l'occupation, omniprésente, ne fait qu'exacerber les tensions et la violence, et qu'alourdir les pertes en vies humaines. Il faut absolument redoubler d'efforts pour qu'il soit mis fin à l'occupation et qu'un Etat palestinien viable et indépendant voie le jour, et vive aux côtés de l'Etat d'Israël dans la paix et dans la sécurité. Un Etat dans lequel le travail décent pourrait devenir une réalité pour les travailleurs palestiniens.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite à tous une Conférence pleine de réussite. Soyons ambitieux et les résultats suivront.

*(La séance est levée à 12 h 45.)*

## Séance spéciale

Lundi 30 mai 2016, 12 h 50

Présidence de M<sup>me</sup> Oliphant

### ALLOCUTION D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE M. JOHANN SCHNEIDER-AMMANN, PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

---

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE

---

La Conférence est conviée à une séance spéciale.

Nous avons l'honneur de recevoir la visite d'un hôte éminent, le Président de la Confédération suisse, M. Schneider-Ammann.

Excellence, au nom de la Conférence, permettez-moi de vous accueillir chaleureusement et d'exprimer notre gratitude à votre égard. Vous avez trouvé le temps dans votre agenda chargé de venir prononcer votre discours devant notre assemblée. Je suis certaine que les mots que vous prononcerez en tant que représentant du pays hôte de notre Organisation seront une importante contribution et orienteront nos travaux.

---

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la CONFÉRENCE

---

C'est un grand honneur et un plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue à l'Organisation internationale du Travail (OIT) à l'occasion de la 105<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Votre visite, Monsieur le Président, souligne l'hospitalité sans faille de notre pays hôte. Elle a été précédée par celle de M<sup>me</sup> Dreifuss en 1999, de M<sup>me</sup> Leuthard en 2010 et de M<sup>me</sup> Calmy-Rey en 2011. Il s'agit donc d'une belle tradition et d'une marque supplémentaire, si besoin est, de l'attachement de la Suisse à la Genève internationale et à l'OIT. Nous avons aussi la chance aujourd'hui d'avoir parmi nous un président qui vient du monde du travail, qui comprend le monde du travail, qui apprécie le dialogue social.

La Suisse et l'OIT ont, indéniablement, beaucoup en commun. Nous partageons des principes d'ouverture, de dialogue et de dignité humaine. La Suisse s'est toujours distinguée par ses qualités de médiatrice, ce que vous avez appelé, lors de votre allocution d'ouverture au Forum de Davos, «l'art de concilier les contraires». C'est aussi notre caractéristique à l'OIT: concilier, sinon les contraires, à tout le moins les intérêts respectifs de nos mandants tripartites. Plus encore, la Suisse a fait œuvre de pionnière dans l'édification d'un monde plus juste. En jetant les bases du droit international humanitaire, les mandants tripartites suisses ont joué un rôle fondateur dès les années 1900, dans l'élaboration, à Bâle, des premières conventions internationales du travail, préfigurant ainsi la future OIT. Depuis lors, l'engagement de la Suisse ne s'est jamais démenti, tant en termes

de soutien institutionnel que de coopération technique. Soyez-en, ici, Monsieur le Président, vivement remercié.

Monsieur le Président, votre pays fut l'un des premiers à répondre présent à notre initiative du centenaire sur l'avenir du travail dont vous connaissez la portée, ayant été vous-même entrepreneur et représentant patronal. Vous avez récemment invité vos compatriotes à ne pas craindre d'explorer, même en ces temps troublés, «de nouveaux territoires ouverts à l'ingéniosité humaine», en particulier, la numérisation et d'autres technologies prometteuses pour l'avenir des entreprises et des jeunes travailleurs. J'y vois un fort encouragement à la poursuite de nos travaux.

Nous vous souhaitons à nouveau la bienvenue et nous avons, bien sûr, hâte de vous écouter. En vous adressant à notre assemblée à l'ouverture de la Conférence, vous allez imprimer, sans aucun doute, de votre marque l'ensemble des travaux de cette Conférence.

---

M. SCHNEIDER-AMMAN (*Président de la Confédération suisse*)

---

Le gouvernement et le peuple suisses sont heureux d'accueillir à Genève la 105<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je tiens à saluer particulièrement M<sup>me</sup> Oliphant, Présidente de la Conférence, que je félicite de son élection, et M. Ryder, Directeur général, auquel je renouvelle mes vœux de plein succès dans ses importantes fonctions. Permettez-moi aussi de profiter de l'honneur de cette tribune pour réaffirmer l'attachement de la Suisse à l'action de l'OIT et lui démontrer son soutien.

*(L'orateur poursuit en allemand.)*

L'OIT a fait œuvre de pionnière grâce à sa structure tripartite et à son mandat. Depuis 1919, elle institutionnalise le partenariat social aux plans national et international. Elle contribue à mettre en place des conditions-cadres internationales pour établir des relations économiques et sociales équitables. La Suisse est Membre de l'OIT depuis sa création. L'OIT et la Suisse partagent de nombreuses valeurs communes. La Suisse est fière d'avoir pu contribuer à ce que la personne humaine ne soit plus considérée comme un facteur de production.

Par le travail décent, l'OIT a placé l'être humain au centre de l'activité économique. Je suis convaincu que ces valeurs ont un avenir. Le contexte multilatéral et les conditions-cadres de nos économies changent continuellement. Les nouvelles technologies,

moteurs de l'économie, compriment le temps et l'espace; elles révolutionnent les échanges, mais elles remettent aussi en cause certains acquis sociaux. Elles contraignent les gouvernements, les autorités publiques et les organisations internationales à revoir leur rôle et à anticiper l'avenir.

Nous courons à l'échec si nous favorisons l'immobilisme et la peur, si nous refusons de préparer le futur du monde du travail et si nous refusons de contribuer activement à une croissance économique génératrice d'emplois décents.

L'OIT a entamé une réflexion sur l'avenir du travail pour célébrer son centenaire en 2019. Je salue cette initiative lancée par le Directeur général. En tant que pays hôte, la Suisse entend s'impliquer pleinement dans la commémoration du centenaire de l'OIT. Pour cela, elle a déjà engagé un dialogue avec ses partenaires sociaux dans le cadre de sa commission fédérale tripartite pour les affaires de l'OIT. Je compte aussi marquer cet engagement début 2017, lors du lancement de la Commission mondiale de haut niveau sur l'avenir du travail qui sera créée par l'OIT.

En tant qu'ancien entrepreneur, mais avant tout en tant que ministre de l'Economie et du Travail, j'aimerais délivrer ici un message d'espoir et de confiance, même si le futur du travail reste, pour une grande part, une inconnue. La transformation du monde du travail s'accélère. Les nouvelles formes d'emploi ne relèveront pas toutes du modèle classique «employeur-salarié». Cette dynamique n'est cependant pas nouvelle. Elle a débuté avec la révolution des nouvelles technologies et la libéralisation des échanges. Force est de constater que les technologies et la libéralisation n'ont, à ce jour, tué ni l'emploi ni le travail. Au contraire, elles ont généré de nouvelles formes d'emploi et de travail. Nous devons unir nos forces pour développer ces formidables opportunités, afin que les générations futures récoltent les fruits de notre audace d'aujourd'hui.

Il n'y a pas de modèle économique exportable ni de solution applicable à toutes et à tous. Permettez-moi encore de vous faire part de quelques considérations personnelles tirées de mon expérience du modèle économique de mon pays, la Suisse. L'économie suisse est largement diversifiée et elle produit des biens de haute qualité et de haute valeur ajoutée. Les petites et moyennes entreprises constituent plus de 99 pour cent de notre tissu économique. Notre modèle économique repose sur de nombreuses valeurs fondamentales que nous partageons avec l'OIT: la paix, la démocratie, les droits de l'homme. Comme l'OIT réunit les acteurs de l'économie – le patronat et les syndicats –, d'autres valeurs entrent en ligne de compte: la liberté économique, la justice sociale, la stabilité politique et économique, des entreprises durables créant des emplois décents et, surtout, comme ciment de cet édifice, un solide partenariat social. Sur cette base, permettez-moi de mettre en évidence quelques fondamentaux dignes de considération pour le futur de nos économies et pour le monde du travail de demain.

La stabilité macroéconomique, tout d'abord. En Suisse, nous avons fait le choix de mettre en place une politique macroéconomique axée sur la stabilité. Ainsi, la politique monétaire ou fiscale nous permet d'adopter des mesures pour favoriser la croissance et l'emploi.

La stabilité institutionnelle. La stabilité se traduit aussi dans nos institutions politiques; un système ins-

titutionnel de qualité est le garant d'un développement économique prospère sur le long terme. Le système fédéral suisse laisse une large souveraineté aux entités constitutives du pays: les cantons et les communes. Cette approche de bas en haut favorise la stabilité politique et contribue à la recherche du consensus démocratique.

La démocratie directe exige ainsi un dialogue social intense. En Suisse, le dialogue social recouvre plusieurs aspects. Premièrement, les consultations que mène l'État sur les projets législatifs auprès des milieux intéressés, avant discussion au Parlement. Les milieux intéressés sont notamment les cantons, les associations faïtières de l'économie, les partenaires sociaux, les partis politiques et la société civile. Deuxièmement, le dialogue avec les acteurs de l'économie permet de mettre en place des politiques sociales et économiques cohérentes, et ce, dans l'intérêt général.

J'en viens à la liberté économique. Notre constitution fédérale établit comme principe de base la liberté économique, ce qui permet de laisser une grande responsabilité aux acteurs économiques et aux partenaires sociaux dans les choix des politiques économiques et sociales. Les citoyennes et les citoyens suisses sont ainsi encouragés à donner le meilleur de leurs talents. Ils se sentent à la fois soutenus et responsables du sort économique de leur pays.

La formation et l'innovation occupent une place centrale. Nous disposons d'un réseau d'universités de très haut niveau. Nous avons mis en place un système éducatif structuré et nous investissons dans la recherche internationale et l'innovation. Les jeunes et les adultes peuvent suivre, en Suisse, un cursus de formation professionnelle ou académique, en accord avec leurs capacités. Le système éducatif se caractérise par un haut degré de perméabilité des voies professionnelles et académiques. Cela permet aux entreprises de disposer d'une offre de main-d'œuvre hautement qualifiée, tout au long de la chaîne de valeur. Le futur du travail, c'est l'emploi des jeunes, c'est pourquoi je suis convaincu qu'il faut investir dans l'éducation de base et dans la formation professionnelle. Pourtant, la formation n'est pas une fin en soi. Elle doit faciliter l'accès à l'emploi qualifié, productif et durable. La formation professionnelle de qualité s'effectue, en Suisse, tant dans une école professionnelle que dans l'entreprise. C'est ce que nous appelons la formation duale. Elle contribue grandement à l'intégration des jeunes dans le marché du travail et à un chômage faible. L'intégration rapide de nos jeunes dans le marché du travail est impossible sans la contribution active des entreprises. Je suis convaincu que c'est un investissement gagnant non seulement pour la société et pour les jeunes, mais aussi pour les entreprises formatrices.

Le système de protection sociale doit encourager le retour rapide au travail. La Suisse a progressivement développé un filet de protection sociale, qui ne laisse personne à l'écart. Notre système d'assurance-chômage en est un élément central. Il vise à réinsérer rapidement et durablement les personnes à la recherche d'un emploi sur le marché du travail.

J'en viens au partenariat social, justement. Comme je l'ai relevé tout à l'heure, le ciment de cet édifice complexe est le partenariat social. En Suisse, le partenariat social, c'est la négociation collective des relations du travail. Le partenariat social comprend généralement la négociation de conventions collectives du travail, y compris les plafonds salariaux annuels négociés collectivement. Le partenariat social règle

aussi le droit de participation des travailleurs, en particulier par le biais des représentants élus au sein des comités du personnel. Le rôle actif et responsable des partenaires sociaux nous permet d'avoir un marché du travail peu réglementé par l'Etat. En Suisse, plus de 600 conventions collectives du travail sont en vigueur. Elles régissent les conditions de travail de près de 2 millions de salariés. La part des travailleuses et travailleurs dont les conditions de salaire et de travail sont régies par un accord entre partenaires sociaux s'élève approximativement à 49 pour cent. Un certain nombre de conventions collectives du travail contiennent des clauses relatives à la paix du travail. Tant que les conventions sont en vigueur, les parties contractantes s'engagent à régler les conflits par d'autres moyens que les grèves. En termes comparatifs, le pays perd, dès lors, relativement peu de jours de travail par suite de grèves. Selon les estimations disponibles, la Suisse a perdu en moyenne, entre 2005 et 2014, un jour de travail par 1 000 employés.

Des institutions performantes, une éducation et une formation de qualité, une démocratie participative, le partenariat social ne pourront jamais prévenir une crise affectant une économie de marché, mais la qualité et le bon fonctionnement des institutions en place permettent d'augmenter les chances de sortie de crise, de renouer avec le progrès sur le long terme et d'accroître la résilience, notamment sur le marché du travail.

La Conférence internationale du Travail est le Parlement mondial du travail. Elle est le forum tripartite unique qui doit nous permettre de débattre pour fixer le contour des règles. Des règles pour, premièrement, dégager la route vers l'économie numérique, qui est l'économie de demain. Elle remet en cause les formes actuelles de gestion des affaires et de sécurisation des processus de numérisation. Elle va aussi demander de nouvelles formes de relations du travail. Deuxièmement, créer les bases d'un nouveau monde industriel. Il n'y a pas d'économie saine sans industrie. Une industrie dont le visage change rapidement. Les processus de production industrielle sont déjà en pleine évolution. On voit déjà fonctionner les procédés de manufacture en 3D. La compétitivité sur les marchés restera déterminante, mais elle inclura la maîtrise des coûts de l'énergie et celle des technologies vertes dans les années à venir. Troisièmement, réinventer le partenariat social pour promouvoir le travail décent. La réforme des marchés du travail est inéluctable. Il faut s'y préparer car la société numérique de demain sera impossible sans une infrastructure numérisée de haute qualité, sans le pouvoir de l'innovation. Cela signifie toujours plus d'emplois qualifiés, de nouveaux cursus de formation, de nouvelles formes de travail. Cela aura un impact direct sur les moyens d'action de l'OIT. Continuerons-nous à produire des normes internationales «du travail» ou des normes de «protection sociale»? Face à ces nouveaux défis, je pense que l'OIT doit, dans un avenir

proche, actualiser son Pacte mondial pour l'emploi, adopté par votre Conférence en 2009. D'autres institutions internationales se penchent déjà sur les enjeux stratégiques liés au futur des emplois. Il ne saurait être question pour l'OIT de se laisser distancer. Je vous invite à faire preuve de courage et d'innovation pour que l'OIT dispose à l'avenir d'un corpus normatif plus cohérent et plus solide. Je plaide aussi pour que le système de contrôle des normes s'adapte aux réalités du monde de demain, pour que l'OIT puisse assumer pleinement son mandat de justice sociale au XXI<sup>e</sup> siècle.

La justice sociale est inscrite à l'ordre du jour de votre Conférence. La Déclaration de 2008 sur la justice sociale vise à promouvoir les buts et les objectifs de l'OIT parmi les Etats Membres de l'Organisation, autour de la mise en œuvre intégrée de quatre objectifs stratégiques: l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et les principes et droits fondamentaux au travail. Le travail décent fait partie intégrante des chaînes d'approvisionnement mondiales, y compris en matière de production, de commerce et d'investissement. Profitons, dès lors, de cette Conférence pour en débattre de manière apaisée et constructive.

Je suis un homme de terrain. Il y a les paroles et il y a les actes. J'ai signé tout à l'heure avec le Directeur général un protocole d'accord qui permettra à mon pays, la Suisse, de poursuivre et de renforcer son engagement au sein de l'OIT. Avec cet accord renouvelé, la Suisse financera des projets de coopération pour le développement de l'OIT, qui ont une incidence positive sur l'emploi, sur les conditions de travail et sur la migration dans de nombreux pays. Le Directeur général vient de présenter son rapport, que je salue et qui est consacré cette année à la lutte contre la pauvreté. Par son engagement au sein de l'OIT, la Suisse veut faire œuvre de solidarité internationale pour contribuer à lutter contre la pauvreté dans le sens de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Suisse est fière d'être le pays hôte de votre Conférence et de votre Organisation. La Suisse est prête à soutenir les efforts en faveur de l'amélioration des conditions de travail dans le monde et à y contribuer. S'engager pour l'emploi et les perspectives de travail est une aspiration indispensable. Je souhaite à toutes et à tous une Conférence couronnée de succès et vous remercie de votre engagement.

---

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE

---

Merci infiniment pour ces remarques qui alimenteront nos débats, sans aucun doute, au cours des deux prochaines semaines. Une fois de plus, au nom de la Conférence, je souhaiterais vous remercier d'avoir pris le temps de venir prononcer votre allocution devant nous. Nous vous en sommes très reconnaissants.

*(La séance est levée à 13 h 20.)*



## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<i>Première séance</i>	
Ouverture de la session .....	1
Election du Président de la Conférence .....	1
Discours de la Présidente .....	1
Election des Vice-présidents de la Conférence .....	3
Constitution et composition de la Commission de vérification des pouvoirs .....	3
Désignation des bureaux des groupes .....	3
Constitution et composition des commissions de la Conférence .....	3
Proposition d'un comité plénier sur les réponses à la crise en vertu de l'article 8 du Règlement de la Conférence .....	3
Propositions de suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence .....	4
Délégation de pouvoir au bureau de la Conférence .....	4
Présentation du rapport du Directeur général.....	4
Présentation du rapport de la Présidente du Conseil d'administration.....	7
Allocutions d'ouverture des porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs de la Conférence .....	8
<i>Séance spéciale</i>	
Allocution d'ouverture de son Excellence M. Johann Schneider-Ammann, Président de la Confédération suisse.....	12

.....  
Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.  
.....